

Animateur : Jean Marie SARDAIN

Membres présents : Laurent FOUCHE, Jean Louis HAUQUIN, Bernard PORTRAIT, Jean Claude RENON, Jean Marie SARDAIN, Luc DERQUE, Hervé GEAY.

Membres excusé :

Le procès-verbal N°1 du 27/09/2018 est adopté sans modification.

La commission souhaite la bienvenue à Monsieur Hervé GEAY (représentant l'arbitrage) dont la candidature a été validé par le Comité Directeur en remplacement de Monsieur Luc DERQUE élu au Comité Directeur en qualité de représentant des arbitres en remplacement de Julien VARVOUX muté professionnellement.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs et aux arbitres.

➤ *Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du district de la Charente, dans les conditions de délai (7 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.*

•
➤ Dossier M Ben Mansoibou DHOIANFAR

La commission reprend le dossier en instance et a reçu la demande de rattachement du club de l' E.S MONTIGNAC ainsi que la demande de l'arbitre.

La commission accorde le rattachement de M Ben Mansoibou DHOIANFAR au club de l'E.S MONTIGNAC pour la saison 2018/2019

Frais de dossier de 35 € au débit du club de l'E.S MONTIGNAC.

➤ Dossier M Delphine MENIELLE

La commission reprend le dossier en instance et a reçu la demande de rattachement du club de l'A.S CLAIX ainsi que la demande de l'arbitre et l'accord du club quitté.

La commission accorde le rattachement de M Delphine MENIELLE au club de l'A.S CLAIX pour la saison 2018/2019.

Le club de l'A.S ST CYBARDEAUX ayant amené Madame Delphine MENIELLE à l'arbitrage, bénéficie de l'Art 35 du statut de l'arbitrage pendant deux saisons (2018/2019 et 2019/2020) sous réserve qu'elle continue d'arbitrer et effectue le nombre de match requis.

Frais de dossier de 35 € au débit du club de l'A.S CLAIX.

La commission prend acte et accorde les demandes d'année sabbatique au titre de la saison 2018/2019 de :

- M Nicolas CHAUVET du club de F.C SAINT HILAIRE DE BARBEZIEUX
- M Cédric BOURABA du club d'A.M S SAINT YRIEIX
-
-
- Liste des clubs de DISTRICT en INFRACTION au 31 JANVIER 2019 en application de l'Art 48 du statut de l'arbitrage
-
-
- Clubs en 1^{ère} année d'infraction (- 2 mutés saison 2019/2020, art 47 du statut)

- Séniors Départemental 1:

Aucun club

- Séniors Départemental 2:

FC CHABANAIS EXIDEUIL : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

- Séniors Départemental 3:

ENT FOOT16 : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

JS ANGOULEME : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

ENT CHAZELLES / BUNZAC : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

- Séniors Départemental 4:

CA SAINT MEME LES CARRIERES : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

AS CONDEON REIGNAC : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

JS MAGNAC : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

AS ECURAS : manque 1 arbitre (amende 50 euros)

-
- Clubs en 2^{ème} année d'infraction (- 4 mutés saison 2019/2020, art 47 du statut)
-
- Séniors Départemental 1, 2 et 3:

Aucuns clubs

-
-
- Séniors Départemental 4:

FC SAINT FRAIGNE : manque 1 arbitre (amende 50 x 2 = 100 euros)

ES AUNAC : manque 1 arbitre (amende 50 x 2 = 100 euros)

US ETAGNAC : manque 1 arbitre (amende 50 x 2 = 100 euros)

US DEUX RIVES ARS ET GIMEUX : manque 1 arbitre (amende 50 x 2 = 100 euros)

- Clubs en 3^{ème} année d'infraction (- 6 mutés saison 2019/2020, art 47 du statut)
-
- Séniors Départemental 1, 2 et 3 :
-

Aucuns clubs

- Séniors Départemental 4 :

ENT GENAC MARCILLAC GOURVILLE : manque 1 arbitre (amende 50 x 3 = 150 euros)

UA VILLOGNON : manque 1 arbitre (amende 50 x 3 = 150 euros)

L'animateur

Jean Marie SARDAIN



Le secrétaire de séance

Laurent FOUCHE

